


**TARIFS en € au : 1er septembre 2018**  
**DES PRESTATIONS EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL. GRILLE TARIFAIRE UNITAIRE**

	Code	CANTINE	APS			ALSH			
		Repas le midi	Accueil péri-scolaire			Accueil de loisir sans hébergement			ALSH vacances scolaires
TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL CAF			Du lundi au vendredi			ALSH mercredi hors vacances scolaires			ALSH vacances scolaires
			Accueil du matin en maternelle et élémentaire	Accueil du soir de 16h à 18h30 en maternelle et élémentaire (avec gouter)	Accueil du soir uniquement de 16h à 17h30 en maternelle et élémentaire (avec gouter)	Demi-journée matin (avec repas)	Demi-journée après-midi (avec repas)	Journée complète (avec repas)	Journée complète (avec repas)
0 à 500 €	T1	1,10	0,40	0,80	0,40	3,10	3,10	5,50	5,50
501 à 850 €	T2	1,50	0,45	0,90	0,45	3,75	3,75	6,45	9,00
851 à 1000 €	T3	2,00	0,50	1,00	0,50	4,50	4,50	7,50	12,60
1001 à 1400 €	T4	2,50	0,60	1,20	0,60	5,50	5,50	9,10	16,11
1401 à 1800 €	T5	3,00	0,75	1,50	0,75	6,75	6,75	11,75	16,60
1801 à 2100 €	T6	3,50	0,90	1,80	0,90	8,00	8,00	13,40	17,00
> 2100 € ou revenu non communiqué	T7	3,90	0,95	1,90	0,95	8,65	8,65	14,35	18,00
Personnel	T8	3,00							
Enseignants	T9	3,90							
Hors commune	T10								21,00
Pénalité	T11	5,00	1,50	3,00	1,50	10,00	10,00	16,50	

Evolution des tarifs sur la base du quotient familial, plus juste socialement. Tarif unitaire par prestation.

Les tranches sont révisables, sur décision du CM, comme les tarifs qui le seront par application de l'indice INSEE.